

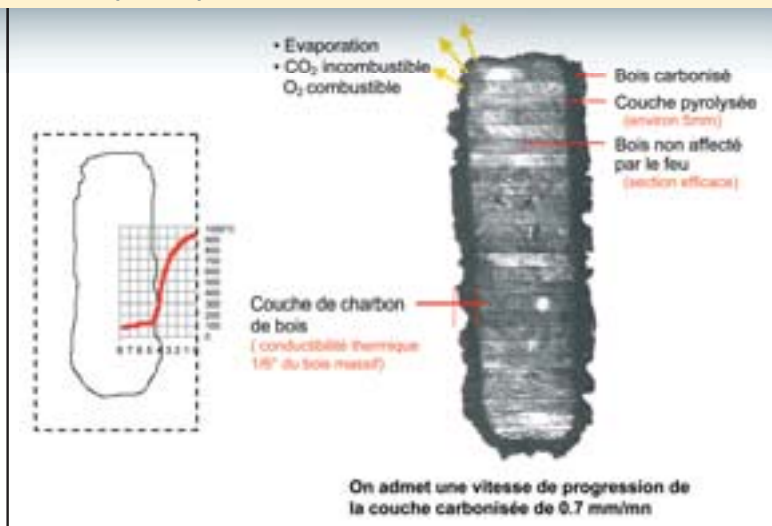
INFO EXPERTS

Bois & dérivés

CONSTRUIRE EN BOIS
CONSTRUIRE HUMAIN

N°12

L'information pratique des utilisateurs du bois et de ses dérivés.



Le bois et le feu

Le bois brûle bien sûr, mais comme toutes les autres constructions, ni plus ni moins.

Une réglementation sur mesure.

Comme tout type de construction, la maison bois répond à une réglementation, et un bâtiment en bois respectant les prescriptions de protection incendie est parfaitement sûr.

D'ailleurs, aucun assureur n'est en droit d'exiger une surprime pour assurer une construction bois contre l'incendie.

La réglementation impose que toutes les maisons individuelles puissent résister au feu jusqu'à quinze minutes minimum avant effondrement, et cela pour tous les matériaux. C'est un délai qui peut être aisément dépassé pour une maison à ossature bois, et qui permet donc l'évacuation des habitants.

Cette fiche d'information vous est gracieusement offerte par votre négociant spécialiste en bois et dérivés.



Une excellente tenue au feu.

Par rapport aux autres matériaux de construction, le bois offre une excellente tenue au feu. En effet, c'est un mauvais conducteur thermique car il transmet 10 fois moins vite la chaleur que le béton et 250 fois moins vite que l'acier.

En outre, sa teneur en eau entraîne la formation d'une croûte carbonisée. Celle-ci devient alors isolante et freine la combustion.

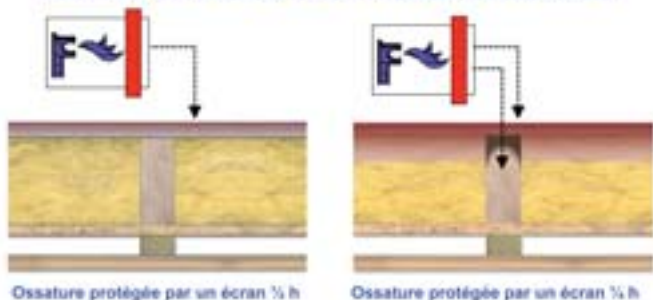
Lorsque le bois brûle, il se consume donc lentement et sans se déformer. Il conserve plus longtemps ses capacités mécaniques et de portance que les autres matériaux.

Quand le bois est prêt à rompre, il prévient et craque. Les pompiers vous diront qu'ils préfèrent le bois! Leurs règles de sécurité les autorisent même à intervenir plus longtemps sous une charpente bois qu'à l'intérieur de structures réalisées en d'autres matériaux.

A tel point qu'en Suisse, les portes pare-feu ou coupe-feu sont le plus souvent en bois!

Cette fiche d'information vous est gracieusement offerte par votre négociant spécialiste en bois et dérivés.

Tenue au feu d'une ½ heure : naturelle et conférée



Ossature protégée par un écran ½ h

Ossature protégée par un écran ½ h

- Écran de protection CF ½ h (ex : BA 18)
- Ossature 40/100 et laine minérale 100 mm

- Écran de protection CF ½ h (ex : BA 13)
- Ossature 40/100 et laine minérale 100 mm
- Largeur résiduelle du montant : = 90 mm après ½ heure au feu

Prévenir le feu, c'est d'abord aménager sa maison.

Enfin, le risque d'incendie ne dépend pas du matériau de construction, mais de l'aménagement, de l'agencement intérieur, du mobilier de la maison (en général fortement combustible), du comportement de ses habitants, ainsi que de l'âge et de l'état des installations électriques.

De toute évidence, le risque de propagation d'un incendie, indépendamment du matériau de construction, est égal pour tous les bâtiments. Dans ce domaine, le bois offre également des avantages décisifs, puisqu'en brûlant, il ne produit pas de gaz nocifs comme en dégagent les nombreuses matières synthétiques présentes dans chaque habitation.

Enfin, il existe de nombreux exemples de bâtiments collectifs en bois comme des maisons de retraite, des écoles, des gymnases... preuve qu'un bâtiment en bois est tout aussi sécurisant qu'un autre!



www.lecommercedubois.fr
lecommercedubois@wanadoo.fr

